

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Santé

Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : Chargé de veille-surveillance sanitaire (SAN-30-A)

Catégorie : B

Niveau :

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon  Siège site Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser : Aurillac

Direction :

Direction déléguée : Délégation départementale du Cantal

Service : Unité de la Prévention et de la Gestion des risques sanitaires

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

Missions de la structure :

L'ARS a trois grandes missions :

- **Réguler l'offre de santé** dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social : pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire, pour assurer des soins et des prises en charge médico-sociales sûres et de qualité, pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses, en contribuant avec l'Assurance maladie à la gestion du risque assurantiel.
- **Gérer les urgences sanitaires** : contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements, organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé.
- **Développer la prévention** : assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail, prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement.

Missions de la délégation et du service :

La délégation départementale du Cantal constitue l'échelon départemental de l'action de l'ARS. En lien avec les directions opérationnelles, la délégation stratégie et performance la MIVAIC, elle exerce les missions suivantes :

- **Les missions exercées sous l'autorité du préfet** : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).
- **Le suivi de la réglementation générale** : mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- **L'animation territoriale** : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adaptés les différents programmes du PRS.
- **La régulation territoriale** : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources, selon la répartition des tâches fixées avec les

directions opérationnelles, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection et de contrôle notamment de premier niveau, selon le programme annuel prévu par la MIVAIC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

La délégation départementale du Cantal comprend :

- Une cellule fonctions supports
- Un pôle prévention et gestion des risques sanitaires
- Un pôle de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale
- Un pôle de l'offre médico-sociale

Le pôle prévention et gestion des risques sanitaires est chargé de la prévention, des plans de secours et d'alerte et des questions traitées par délégation du préfet au directeur général de l'ARS.

**Effectif du service : 9**

## DESCRIPTION DU POSTE

### Activités principales (8) :

#### Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

- Suivi de l'avancement des dossiers de protection des ressources
- Participation aux constats et réunions techniques sur sites, relevés de décisions
- Echantillonnages et mesures de terrain pour investigations complémentaires au contrôle sanitaire
- Contribution à l'exploitation des résultats d'analyses du contrôle sanitaire : réalisation de bilans, interprétation et édition des bulletins d'analyses

#### Lutte contre l'habitat indigne (ponctuellement, en appui à l'équipe en place)

- Orientation des plaintes en matière de mal logement
- Contributions aux enquêtes et à la rédaction des constats
- Participation aux réunions de travail de coordination avec les acteurs départementaux

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

### Spécificités du poste / Contraintes (9)

Poste technique

Déplacements routiers dans le département

Mobilisation possible en appui pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

### Partenaires institutionnels (8)

Au niveau de l'ARS : le pôle régional « Santé et environnement » de la Direction de la Santé publique, les autres délégations départementales de la région

Au niveau local : les collectivités territoriales, la préfecture et les représentants des services de l'Etat, les gestionnaires d'établissements

**COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif			X	
Cadre légal et réglementaire de la santé publique (domaines d'intervention)			X	
Principes et méthodes de l'inspection contrôle, de la gestion de crise				X
Veille et alerte sanitaire				X
Maladies liées à l'environnement		X		
Normes et procédures juridiques et techniques afférente au domaine d'activité			X	

**Savoir-Faire (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Recueil et traitement de l'information		X		
Mise en œuvre des méthodes d'inspection et de contrôle			X	
Utiliser des outils et systèmes d'information spécifiques		X		
Contextualisation des interventions et élaboration des méthodes d'intervention spécifiques			X	
Analyse et maitrise des risques, capacité à proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement			X	
Capacité à rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits		X		

**Savoir-Être (10)**

Faire preuve de rigueur et de réactivité
Travailler en équipe
Faire preuve de discrétion professionnelle

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

**Lien hiérarchique :** Chef du Pôle prévention et gestion des risques sanitaires

**Lien(s) fonctionnel(s) :** Chargés des domaines « espace clos –environnement extérieur » et « EDCH »

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE POSTE**

**ARS Auvergne Rhône-Alpes**

**Délégation départementale du CANTAL**

**Sébastien MAGNE, Responsable du Pôle Prévention des Risques Sanitaires**

**04 81 10 63 03**